



Arrêté n° AG 2026-058

**ARRÊTÉ DONNANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS A UN CONSEILLER
POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE**

Le Maire de la Commune de Forges de Lanouée,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et à des membres du conseil municipal,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Mme GUILLEMIN Sabine, conseillère municipale de manière exceptionnelle,

ARRÊTE

Article 1 :

Mme GUILLEMIN Sabine, conseillère municipale, est déléguée pour remplir le samedi 02 mai 2026 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage de M. SINDALI Barthélémy et Mme PROVOST Gwenaëlle.

Article 2 :

La Secrétaire générale de Mairie est chargée de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie et dont une ampliation sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Pontivy
- Monsieur le Procureur de la République de Vannes
- L'intéressée

Fait à FORGES DE LANOUÉE,
le 24 avril 2026

Le Maire,
André BRIEND



Notifié le :

Signature de l'intéressée,